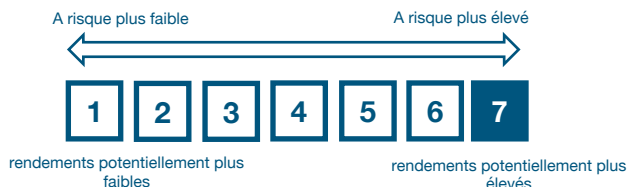


Fonds Arquant Bitcoin Dynamic (Part C)

VL : 122.06

Performance du mois : 1.11%

SRI



Société de Gestion :
Arquant Capital

Structure Juridique :
Fonds professionnel spécialisé (FPS)

Date de création de la stratégie :
17/01/2021

Date de création du Fonds :
31/12/2022

Code ISIN :
FR001400ARS5

Minimum de souscription :
100k €

Devise de la part :
EUR

Frais de Gestion:
3.0% pa TTC Max

Frais d'entrée :
3.6% TTC Max

Frais de Sortie :
N/A

Commission de surperformance :
24% with High Water Mark
TTC Max

Affectation des résultats :
Capitalisation

Fréquence de la valeur liquidative :
Mensuelle

Règlement / Livraison :
Centralisation 12h dernier jour ouvré
du mois
Règlement Livraison j+2

Risques principaux :
Risque lié à l'emploi d'instruments
financiers à terme, risque lié à
l'exposition d'actifs numériques,
risque de liquidité (pour plus de
renseignements veuillez consulter le
prospectus du fonds)

Dépositaire FIAT :
Société Générale Securities Services

Objectifs et politique d'investissement

Ce fonds est réservé à une clientèle professionnelle au sens de la classification AMF.

Le fonds Arquant Bitcoin Dynamic a pour but de faciliter l'accès à l'investissement sur le Bitcoin. L'objectif de gestion est de surperformer le Bitcoin avec un horizon d'investissement à 5 ans.

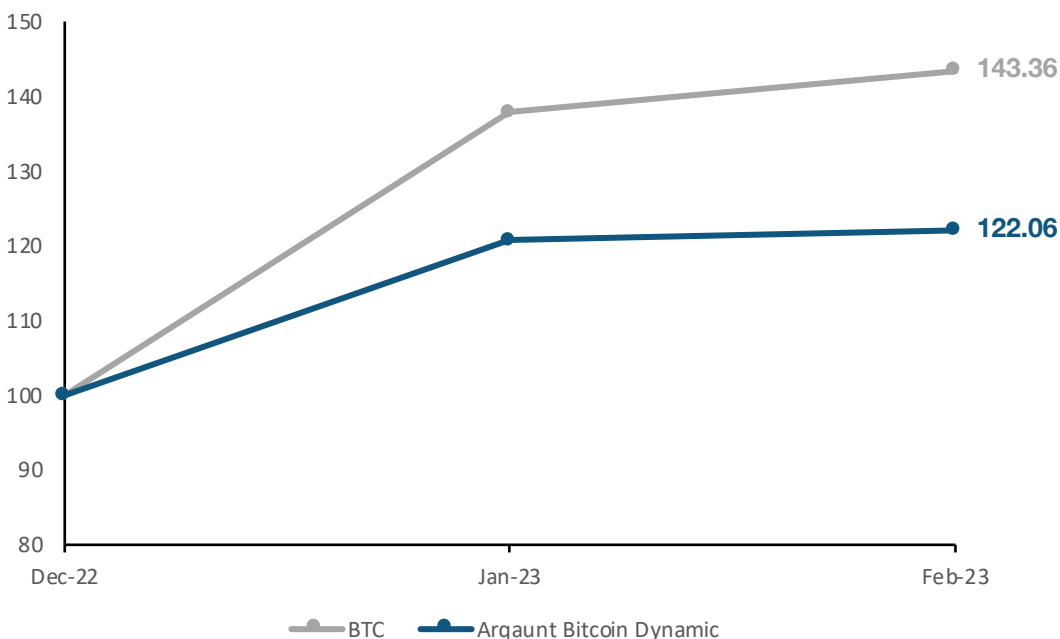
Le fonds combine une gestion algorithmique de type « trend following » à une gestion discrétionnaire afin de piloter au mieux les différentes phases de marché.

Le fonds est investi principalement en Bitcoins et futures sur Bitcoins. Son exposition au Bitcoin peut varier de 0% à 100%.

Pour des raisons de liquidité, le fonds peut garder jusqu'à 20% des actifs en liquidités ou instruments monétaires liquides.

Performances historiques nettes (EUR)

%	JAN	FEB	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEP	OCT	NOV	DEC	YEAR
2023	20.72	1.11											22.06



Commentaire de Gestion

Le marché a clôturé le mois de février légèrement en hausse avec des performances positives nettes de +2,75% sur le BTCEUR et de +4,12% sur l'ETHEUR.

Au cours des deux premières semaines du mois, les cryptoactifs ont connu une légère correction, probablement en raison de l'amende infligée à Kraken par la SEC, qui a consenti à payer 30 millions de dollars et à fermer l'accès à ses services de staking pour les clients US. De plus, le régulateur américain a également décidé d'interdire l'émission du stable coin de Binance.

Ces décisions prises par la SEC s'inscrivent dans une tendance générale en faveur d'une augmentation de la réglementation et de la transparence des acteurs crypto. En France, l'Assemblée Nationale a voté en faveur d'un renforcement des exigences de conformité et d'honorabilité applicables aux nouveaux enregistrements de prestataires de services sur actifs numériques (PSAN).

Bien que ces nouvelles aient causé la correction du début de mois, elles ont finalement bien été absorbées par le marché. Les acteurs de la finance traditionnelle notamment, en ont plutôt profité pour initier de nouvelles positions acheteuses sur les niveaux les plus bas du marché. Ces achats ayant été confortés par des nouvelles récentes sur l'adoption de la blockchain et des cryptos :

- MasterCard envisage une adoption accrue de la tokenisation des actifs, liée à la transparence et la sécurité qu'offre la blockchain.
- De son côté, Crédit Suisse annonce un partenariat avec Taurus, leader des infrastructures d'actifs numériques (émission, stockage et échange d'actifs numériques) en participant à leur levée de fonds.
- Enfin, le groupe DWS (Deutsche Bank) annonce vouloir investir dans des entreprises de blockchain et de cryptomonnaies, en particulier dans deux sociétés allemandes, Deutsche Digital Assets et Tradias.

A noter la forte progression de l'USD dans le mois, qui s'est apprécié de plus de 4% contre l'EUR.

Dans un marché hésitant, la gestion a adopté un pilotage tactique. L'exposition a été nettement réduite en début de mois afin de cristalliser une partie des gains du mois de janvier et de suivre l'orientation du modèle quantitatif. Nous avons par la suite profité de la correction du marché pour remonter progressivement notre exposition avec une anticipation de la cassure des niveaux de 25k. Le marché ayant échoué à casser ce niveau technique important, nous avons enfin décidé de reprendre une stratégie de faible exposition jusqu'à la fin du mois.



Eron
Angjele
Gérant de portefeuille



Victor
Sanchez
Gérant de portefeuille

Risques principaux

Risque sur actifs numériques : L'exposition du Fonds peut varier entre 0% et + 100% de l'actif en fonction des signaux de l'algorithme et des décisions de la gestion. La valeur du Fonds peut subir des fluctuations très fortes en fonction de l'évolution des actifs numériques. Ce marché est nouveau et non réglementé. La liquidité est assurée par des pools de liquidité ou des intervenants non professionnels. Il peut présenter des risques de manque temporaire de liquidité. En conséquence, les actifs numériques se caractérisent par une volatilité nettement plus forte que les actifs dits classiques. Cette volatilité peut faire baisser la valeur liquidative. L'investissement dans ARQUANT BITCOIN DYNAMIC FUND est par conséquent un investissement de nature très risquée ;

Risque en perte de capital et de performance : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le FPS ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne puisse pas lui être restitué ;

Risque de gestion basé sur une approche de gestion algorithmique avec un suivi discrétionnaire : Le style de gestion appliqué au Fonds repose sur une gestion algorithmique et automatisée des positions sur actifs numériques avec suivi et intervention discrétionnaire respectant les décisions du Comité d'Investissement. Il existe un risque que le FPS ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre être inférieure au pair ;

Risque lié aux produits dérivés : Le FPS a recours à des instruments dérivés. Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FPS est investi ;

Risque de crédit : Le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la notation de l'émetteur ou le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements, induisant une baisse du titre et donc de la valeur liquidative. Ce risque reste mineur ;

Risque de taux d'intérêt : En raison de sa composition, le FPS peut être soumis à un risque de taux. Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. Même si ce risque est mineur, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative peut subir des baisses liées à des mouvements des taux d'intérêt ;

Risque de change : Il correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du fonds. La fluctuation des devises par rapport à la devise de référence du fonds peut avoir une influence négative sur la valeur liquidative du fonds (dans le cas où l'exposition à ces devises n'est pas couverte). Le gérant peut gérer de manière dynamique le risque de change des catégories des parts libellées en EUR. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite. En conséquence, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risques accessoires

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le FPS de contrats sur instruments financiers négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FPS à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative ;

Risque de hacking : Le FPS achète les actifs numériques listés sur les plateformes de négociation multilatérales et les dépose en collatéral pour l'utilisation des produits dérivés sur les actifs numériques. Ces plateformes de négociation multilatérales sont potentiellement exposées au risque de hacking conduisant à une potentielle baisse substantielle de la valeur liquidative. Arquant Capital a une politique stricte de sélection des plateformes de négociation multilatérales d'actifs numériques mais le risque de hacking ne peut être totalement écarté ;

Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le FPS intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FPS peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. De plus, ce risque de liquidité peut concerner les actifs numériques reçus en garantie dans le cadre des positions sur les produits dérivés ;

Risque opérationnel : Le Fonds est exposé aux risques opérationnels découlant d'un certain nombre de facteurs, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'erreur humaine, les erreurs de traitement ou de communication, les erreurs des fournisseurs de services, des contreparties ou d'autres tiers acteurs du Fonds, les possibles processus défaillants ou inadéquats et les défaillances de technologies ou de systèmes. Le Fonds et les acteurs du Fonds cherchent à réduire ces risques opérationnels au moyen de contrôles et de procédures, cependant, ces mesures ne traitent pas tous les risques possibles et peuvent être insuffisantes pour traiter l'ensemble des risques.

Ce document est réservé uniquement à des investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE. Ce document promotionnel est un outil de présentation simplifié et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI n'est pas obligatoire pour les FPS mais une Fact Sheet est disponible auprès de la Société de Gestion. Pour une information complète sur les orientations stratégiques, la politique d'exécution et l'ensemble des frais, nous vous remercions de prendre connaissance du prospectus ou sur simple demande au siège de la société de gestion.